

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 13 octobre 2021

Liste des membres	2
I. Approbation des comptes rendus des 2 juin 2021 et 23 juin 2021	3
1. Approbation du compte rendu du 2 juin 2021	3
2. Approbation du compte rendu du 23 juin 2021	3
II. Modification des MCCC du Master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » - rentrée 2022.....	3
III. Bilan de la rentrée 2021	4
1. Les résultats aux concours	5
2. Inscriptions en 1 ^{ère} année	6
3. Répartition des étudiants en 2 ^{ème} année	7
IV. Informations sur le dossier « formations 2021 » et sur la préparation du dossier d'accréditation 2022-2026	8
V. Informations concernant les élections du conseil d'institut (remplacement de B. Laborie – collègue E).....	8
1. Aménagement dans le nouveau campus de Tulle	9
2. Travaux d'accessibilité du bâtiment A du campus Condorcet	9
3. Mobilité étudiante.....	9

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère - M2 MEEF Anglais - Inspé de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FÉLIX	Directrice de l'Atelier Canopé 87
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré – Académie de Limoges
Mme	MAGDZIAK	Usagère - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland - Limoges
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	Directeur adjoint – Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

M. Pétreault et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, accueillent M. Luchez, Inspecteur académique – Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) de Lettres arrivé dans l'académie de Limoges il y a un an. Il a été nouvellement nommé délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN). Parallèlement, il occupe la fonction de délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) ainsi que celle de directeur académique de la formation continue.

I. Approbation des comptes rendus des 2 juin 2021 et 23 juin 2021

1. Approbation du compte rendu du 2 juin 2021

M. Pétreault demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 2 juin 2021.

Mme Hagège, représentante des Enseignants chercheurs, prend la parole. Elle souhaiterait qu'une précision concernant le règlement des études et plus particulièrement le paragraphe faisant mention de la session de rattrapage y soit apportée pour le Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation (MEEF) mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Cette modification sera faite dans le compte rendu ainsi que dans le règlement des études pour la rentrée 2022.

M. Pétreault propose de passer au vote du compte rendu du 2 juin 2021.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 2 juin 2021 est adopté avec les modifications demandées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du compte rendu du 23 juin 2021

M. Pétreault interroge à présent l'assemblée afin de savoir s'ils ont des remarques quant au compte rendu du 23 juin 2021. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 23 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Modification des MCCC du Master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » - rentrée 2022

M. Moyon rappelle que lors du conseil d'institut du 2 juin 2021, Mme Hagège avait demandé à ce que des modifications de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) soient apportées pour le Master MEEF mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Celles-ci devant préalablement être présentées et votées successivement en conseil d'institut, en commission de la formation

et de la vie universitaire (CFVU) puis en conseil d'administration (CA) de l'université, il était impossible qu'elles puissent être approuvées et effectives pour la rentrée 2021.

Après avoir pris l'attache de M. Rouvellac, vice-président de la CFVU de l'université de Limoges, ces modifications peuvent être votées dès à présent pour ce master mais ne seront strictement applicables qu'à la rentrée 2022.

Ainsi, suite à la consultation et à l'accord de l'ensemble des membres du jury de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », Mme Hagège demande à ce que soient opérées, pour chacun des trois parcours de cette mention (Accompagnement de Dynamique Inclusive (ADI), Expertise en Formation des Adultes (ExFA) et Formation et Accompagnement des Enseignants (FAcE)), les modifications de MCCC suivantes :

→ **la non compensabilité des unités d'enseignement (UE) à chaque semestre** : pour valider le semestre, les étudiants devront obtenir la note minimale de 10/20 à chacune des UE.

Mme Bastien, étudiante représentante des usagers au conseil d'institut, considère que la non compensabilité des UE peut poser problème dans la mesure où le master est une condition pour devenir enseignant. Mme Hagège répond que les masters de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » diffèrent des autres masters MEEF puisque les étudiants sont déjà des collègues enseignants. M. Moyon confirme et ajoute que, selon une règle de l'école doctorale, tout master de cette mention soutenu avec une note supérieure ou égale à 14/20 peut donner ensuite la possibilité d'une inscription en thèse.

→ **une note inférieure ou égale à 08/20 à la partie recherche du mémoire, éliminatoire pour l'obtention du diplôme** : la recherche constitue une part importante de ce master, si un étudiant obtient moins de 08/20 à cette matière, c'est qu'il n'a pas le niveau exigé. Ce seuil bloquant de 08/20 s'appliquerait à la matière et non à l'UE.

À la suite de ces demandes, Mme Hagège souhaiterait également revenir sur certains points du règlement des études pour lesquels des éclaircissements et/ou des précisions semblent nécessaires concernant la mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Ses questions portent notamment sur la notion de régime général et de régime spécial ou encore sur la question des sessions de rattrapage ainsi que sur la capitalisation des matières.

M. Moyon répond qu'il n'est pas possible de modifier le règlement des études à cette période de l'année et que celui-ci sera mis à jour ultérieurement pour la rentrée 2022. De plus, ces deux modifications de MCCC demandées pour ce master vont nécessairement engendrer des adaptations dans le futur règlement des études.

M. Pétreault propose de passer au vote des deux modifications de MCCC proposées pour les trois parcours du master MEEF mention « Pratiques et ingénierie de la formation ».

Nombre de votants	23	Pour	20	Contre	0	Abstention	3
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Ces modifications de MCCC sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés.

III. **Bilan de la rentrée 2021**

M. Moyon rappelle que 2021-2022 est une année transitoire durant laquelle, l'Inspé de l'académie de Limoges doit :

- mettre en place une nouvelle maquette de formation ;
- former des étudiants aux statuts très divers, notamment en deuxième année.

Il annonce que le groupe « maquettes » émanant du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSPP) de l'Inspé de l'académie de Limoges a évolué en « comité de suivi des formations ». Ce dernier a pour mission de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation et de procéder aux régulations éventuelles.

Le bilan de la rentrée montre qu'il faut rester vigilant et qu'un travail collectif est indispensable afin de construire un dispositif pour lequel nous n'avons pas encore toutes les données.

1. Les résultats aux concours

Les taux de réussite aux concours présentés pendant ce conseil d'institut sont basés sur les résultats obtenus par nos étudiants de première année de Master et de deuxième année de Master parcours « préparation concours », parcours qui n'existe plus cette année en raison de la réforme.

- **Mention « Premier degré » :**

Dans un premier temps, les résultats au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) sont apparus décevants. Dans un second temps et après analyse des résultats nationaux, il semble nécessaire de relativiser le taux de réussite de l'académie de Limoges qui reste très satisfaisant.

On peut s'apercevoir que les étudiants inscrits en deuxième année de master parcours « préparation concours » ont obtenu de bien meilleurs résultats que ceux inscrits en première année. Par conséquent, il convient de se demander si :

- l'obtention du concours est facilitée en fin de Master 2 parce que les étudiants y sont mieux préparés et qu'ils ont acquis suffisamment de maturité pour le réussir. Si tel est le cas, alors la configuration du nouveau concours, placé désormais en fin de Master 2, leur sera plus favorable ;

ou

- l'exercice du concours lui-même nécessite de le passer deux fois au moins et dans ce cas, il faudra imaginer la mise en place d'un diplôme d'université (DU) « consolidation » dans le premier degré, comme cela a été fait dès cette année pour le second degré. Cela suppose une réflexion en amont en termes de structure, le nombre d'étudiants concernés pouvant être assez conséquent, il faut s'assurer en amont de pouvoir les accueillir.

- **Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » :**

M. Moyon indique que l'on constate des résultats plutôt bons dans de nombreux parcours. De plus, le nombre de candidats présents au concours est très souvent équivalent à celui du nombre d'inscrits à ce même concours.

Selon lui, plusieurs éléments peuvent, en partie, expliquer la variation des taux de réussite selon les concours (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), concours d'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP), certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS), concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE)), à savoir :

- des effectifs plus ou moins importants en fonction des parcours,
- des concours plus difficiles que d'autres.

M. Lorenzo, représentant des personnels enseignants, ajoute que ces résultats dépendent aussi du profil des étudiants et de la nature de leur formation initiale qui, parfois, ne correspond pas au master intégré et ne leur assure pas un niveau suffisant pour réussir.

2. Inscriptions en 1^{ère} année

- **Constat :**

M. Moyon indique que, d'après les statistiques, l'Inspé de l'académie de Limoges semble attractif et enregistre de nombreuses demandes pour intégrer les parcours proposés au sein de l'Institut. Cependant, on note une déperdition assez conséquente entre le nombre de candidatures déposées sur la plateforme eCandidat et le nombre réel d'inscriptions administratives.

- **Mention « Premier degré » :**

Pour la mention « Premier degré », l'intégration en première année de Master passe par une épreuve de positionnement qui a pour but d'élaborer un classement objectif des candidatures en fonction des résultats obtenus. M. Moyon précise que cette épreuve a été mise en place pour la première fois en mai 2021 et que sur les 704 candidats inscrits, seuls 384 se sont présentés le jour de l'épreuve.

Il rappelle également que pour répondre à un besoin académique, il a été voté lors du conseil d'institut du 23 juin 2021 une augmentation de la capacité d'accueil en Master 1 MEEF mention « Professeur des écoles » la passant ainsi de 100 à 110. Malgré de cette hausse et après appel de tous les candidats de la liste complémentaire, le nombre d'inscrits ne va pas au-delà de 100 dans cette filière.

Le nouvel objectif que se fixe l'Inspé de l'académie de Limoges est d'atteindre un taux de remplissage de plus de 90 % sur chacun de ses trois sites de formations que sont Guéret, Limoges et Tulle. Pour cela, l'une des pistes envisagées serait d'avancer les épreuves de positionnement et par conséquent les résultats d'entrée en Master 1.

M. Lorenzo rappelle que lors de la mise en œuvre des épreuves de positionnement, il avait émis des réserves quant à leur efficacité, le fait que l'Inspé soit contraint de faire appel à l'ensemble de la liste complémentaire pour pouvoir remplir les capacités d'accueil semble confirmer ses doutes. Au final, il n'y aurait pas de différence marquée avec l'ancien mode de recrutement. M. Moyon répond que la méthode utilisée auparavant était bien plus complexe au vu du nombre important de candidatures dans ce parcours. De plus, le fait d'avoir des épreuves de français et de mathématiques incite les candidats à travailler ces matières pour tenter d'atteindre le niveau nécessaire et pouvoir espérer intégrer ce master. Enfin, l'année passée étant particulière en raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour se prononcer sur l'efficacité ou non de ces épreuves.

- **Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » :**

Pour ces mentions, il y a eu plus de 1000 candidatures tous parcours confondus. Leur traitement a fait l'objet d'un travail conséquent de la part des responsables de formations et des collègues du service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges.

M. Moyon explique que les capacités d'accueil ont été travaillées et décidées en collaboration avec le rectorat de l'académie de Limoges, notamment par rapport aux contrats que ce dernier pouvait proposer aux étudiants de deuxième année.

Certains parcours ont rempli la totalité de leur capacité d'accueil. C'est le cas pour le parcours « Professeur d'éducation physique et sportive » ou encore pour le parcours « Professeur Documentaliste ». Il persiste des incompréhensions dans d'autres disciplines, notamment dans les parcours « Professeur d'Espagnol », « Professeur de Lettres » et « Professeur de Lycée professionnel ». Malgré le nombre de candidatures initial et l'appel des candidats sur liste complémentaire, ils n'ont pas réussi à atteindre leur capacité d'accueil.

M. Pétreault estime qu'il serait intéressant de comprendre quelle est la motivation exacte des personnes qui ont été appelées sur liste complémentaire et qui ont donné suite : ont-elles été guidées par un choix affirmé ou bien s'agit-il d'une acceptation par défaut ?

M. Moyon complète en expliquant qu'à Limoges, du fait de la réforme et de la nouvelle place du concours, on ne peut plus compter dans nos effectifs les étudiants en réorientation professionnelle qui souhaitaient intégrer le Master MEEF pour préparer le concours et qui, dans cette optique, pouvaient prétendre à un financement pendant un an de la part de divers organismes. Désormais, il leur faut trouver deux années de financement, ce qui est plus difficile à obtenir.

- **Mention « Pratiques et ingénierie de la formation » :**

Pour cette mention, le taux de remplissage est correct. Au total, on compte une quinzaine d'étudiants pour les deux parcours ExFA et FAcE.

Actuellement un travail de coopération internationale est en cours avec Djibouti. En plus de l'intérêt des échanges entre nos deux structures, cela permettrait d'accroître le nombre d'étudiants dans cette mention, plus particulièrement dans le parcours FAcE.

3. Répartition des étudiants en 2^{ème} année

- **Répartition par statuts :**

M. Moyon rappelle que cette année est particulière. La diversité des publics à former en deuxième année rend leur gestion complexe à la fois pour l'Inspé, pour les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), les Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les chefs d'établissement et les étudiants eux-mêmes. On distingue trois catégories d'étudiants inscrits en Master 2 :

- des fonctionnaires stagiaires qui sont les lauréats du concours 2021,
- des contractuels alternants (CA) qui sont les étudiants qui n'ont pas obtenu le concours et qui ont postulé auprès du rectorat pour avoir un contrat à tiers temps dans un établissement,
- des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA), qui n'ont pas réussi le concours et qui n'ont pas obtenu ou souhaité avoir un contrat.

La répartition de ces étudiants a nécessité en amont un travail collaboratif avec les services du rectorat. Mme Maud, IA-IPR d'Espagnol, explique que par rapport à la gestion de ces nouveaux publics que sont les CA et les SOPA, il reste encore de nombreuses questions sans réponse.

M. Berthomier, étudiant représentant des usagers, confirme que cette deuxième année est compliquée du point de vue des étudiants avec les différents statuts en place. Il précise que cela l'est d'autant plus pour les étudiants de SOPA.

- **Répartition par mention :**

- **Dans le premier degré**, on compte 116 étudiants en Master 2 avec une majorité de fonctionnaires stagiaires et un nombre important de contractuels alternants sur l'académie. Le contrat passé entre le rectorat et l'université de Limoges a été respecté.

M. Lorenzo rappelle que certains étudiants n'ont pas obtenu de contrats et n'ont jamais reçu de justification par rapport à ce refus. Il estime important que l'administration, ici la Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) motive sa décision auprès des étudiants qui se trouvent dans cette situation.

- **Dans le second degré et encadrement éducatif**, il y a 178 étudiants en deuxième année (tous parcours confondus) avec, en grande partie, des fonctionnaires stagiaires. Parmi les autres étudiants, beaucoup ont choisi de postuler pour obtenir un contrat.

Il faut noter également que deux contractuels alternants exercent dans le privé. Selon M. Luchez, cela peut générer une difficulté supplémentaire quant à leur évaluation, les attentes du privé n'étant pas toujours les mêmes que celles du public. Mme Maud, IA-IPR d'Espagnol, ajoute que l'un des avantages à travailler conjointement avec l'Inspé est que cela permet effectivement d'avoir une vision sur la formation dispensée, ce qui n'est pas le cas dans le privé.

- **Évolution globale des effectifs :**

M. Moyon indique que l'on constate une diminution globale sur les deux dernières années. Il faut se donner les moyens d'enrayer cette baisse et trouver des solutions pour essayer de fidéliser ces effectifs dans notre Inspé. M. Pétreault ajoute qu'il faut pouvoir assurer aux étudiants qui intègrent notre Inspé des conditions favorables pour qu'ils puissent obtenir leur diplôme.

M. Lorenzo demande si cette baisse est comparable dans les autres Inspé. M. Moyon répond que, excepté dans les Inspé qui n'ont pas opté pour la même organisation que la nôtre, c'est le cas et qu'elle peut être même encore plus accentuée dans d'autres académies.

IV. Informations sur le dossier « formations 2021 » et sur la préparation du dossier d'accréditation 2022-2026

M. Moyon rappelle que l'an dernier, l'Inspé de l'académie de Limoges a dû construire de nouvelles maquettes de formations avec de nouvelles modalités de contrôle de connaissance et de compétences afin de répondre à une demande ministérielle. Ce travail a été réalisé par l'ensemble des équipes sans avoir à disposition toutes les informations ministérielles, la publication des arrêtés ayant tardé.

Ce dossier « formations 2021 » a été présenté successivement en conseil d'institut le 26/01/2021 puis en CFVU et en CA de l'université de Limoges. Il a ensuite été transmis à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et fait l'objet d'une étude de sa part conjointement avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction générale des ressources humaines (DGRH). À la suite, un rapport dans l'ensemble positif a été renvoyé à l'Inspé le 23/07/2021. Pour autant, celui-ci souligne comme point négatif le peu de collègues de terrain intervenant dans la mention « premier degré », c'est-à-dire des collègues qui exercent devant les élèves du niveau auquel on destine les étudiants.

M. Moyon explique que contrairement au premier degré, il est plus aisé de faire appel à ces collègues de terrain dans le second degré sur des temps hors classe.

Afin de répondre à cette demande, l'Inspé a débuté un travail en lien avec Mme la rectrice et M. Luchez, DAFPEN, de l'académie de Limoges dont l'objectif vise à atteindre un quart de personnel de terrain du premier degré intervenant dans le Master MEEF mention « Professeur des écoles ». Dès cette année, en concertation avec les formateurs, des collègues de terrain vont intervenir entre 15 heures et 18 heures dans certains modules de la formation ; cela implique aussi leur investissement dans l'évaluation.

Mme Maud demande s'il n'est pas possible de faire appel à des titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteurs ou de Professeur Maître Formateur (CAFIPEMF) pour répondre à cette demande. M. Moyon répond que les missions des Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) portent essentiellement sur le suivi des stagiaires, lequel est déjà conséquent. M. Pétreault ajoute que se pose aussi la question de disponibilité des compétences. En effet, beaucoup d'entre eux sont pris par ailleurs et participent à l'avancée du plan de formation et à la mise en œuvre de nombreuses missions.

M. Moyon explique que le travail n'est pas terminé. Désormais, il faut compléter le dossier d'accréditation 2022- 2026. Il sera composé, entre autres, des maquettes de formations mais aussi d'une partie plus administrative comme le budget. Il sera présenté et soumis au vote du conseil d'institut du 26 janvier 2022 puis renvoyé à la DGESIP après approbation de la CFVU et du CA de l'université de Limoges.

Enfin, il fera l'objet d'une présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en fin d'année universitaire 2021-2022.

V. Informations concernant les élections du conseil d'institut (remplacement de B. Laborie – collègue E)

Mme Capéran indique aux membres du conseil que, suite au départ de Mme Laborie, des élections partielles doivent être organisées afin de renouveler le collège E du conseil d'institut.

Ce collège est représenté par l'ensemble « des personnels non enseignants participant aux activités de l'institut pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence », il est constitué de deux personnes. Les Inspé étant soumis au strict respect de la parité au sein des conseils, la personne élue devra nécessairement être une femme et le sera pour tout le reste du mandat.

Ces élections sont prévues le 18 novembre 2021.

VI. Rappel du calendrier des conseils d'institut 2021-2022

M. Moyon rappelle le calendrier des conseils d'institut pour l'année universitaire 2021-2022 et annonce quelques points qui devront nécessairement être présentés et votés lors de ces réunions :

- 8 décembre 2021 (14h – 17h) : présentation et vote du budget et du règlement des épreuves de positionnement pour l'entrée en Master MEEF parcours « Professeur des écoles »,
- 26 janvier 2022 (14h – 17h) : présentation et vote du dossier d'accréditation 2022-2026,
- 5 avril 2022 (16h – 18h),
- 15 juin 2022 (14h- 17h).

VII. Questions diverses

1. Aménagement dans le nouveau campus de Tulle

M. Moyon indique que l'Inspé du site de Tulle est, depuis peu, installé dans ses nouveaux locaux. L'Inspé, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), Canopé mais aussi l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sont maintenant regroupés dans un même lieu et constituent ainsi un vrai campus universitaire.

2. Travaux d'accessibilité du bâtiment A du campus Condorcet

M. Moyon explique que, sur le campus Condorcet, se déroulent actuellement des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le chantier a pris du retard mais, à ce jour, une grande partie du travail a été réalisé et la quasi-totalité des salles devrait être récupérée à compter du 14 octobre 2021.

Dans ce contexte, les conditions de travail sont difficiles ; certains cours ont dû être programmés en distanciel par manque de salles.

En principe, le bâtiment sera à nouveau complètement accessible en janvier/février 2022.

Mme Capéran souhaite remercier les équipes universitaires qui ont pris part à ce projet et ajoute qu'il serait souhaitable que des retombées financières soient appliquées aux entreprises qui n'ont pas respecté le calendrier.

Mme Floreani, représentante du Service commun de documentation (SCD), s'interroge quant aux travaux qui avaient été envisagés au niveau de la bibliothèque universitaire (BU) et qui n'auront finalement pas lieu. Mme Capéran répond que ces travaux sont suspendus pour le moment faute de financement.

3. Mobilité étudiante

Mme Capéran explique que chaque année une ligne budgétaire est dédiée à la mobilité étudiante dans le budget de l'Inspé. Cette mobilité a généralement lieu courant février et permet à certains de nos étudiants (environ une dizaine) de se rendre dans des écoles partenaires dans des pays étrangers.

En principe, le budget est voté en décembre. Cependant, cette année un partenariat a été établi avec la Belgique pour une mobilité dès le mois de novembre 2021.

Ces étudiants peuvent bénéficier de bourses de la part de la région Nouvelle-Aquitaine et l'Inspé a coutume de compenser cette aide à hauteur de 500 € par mobilité.

M. Pétreault propose aux membres de passer au vote et leur demande de se prononcer sur la reconduction du dispositif d'aide à la mobilité étudiante jusqu'à 500 €.

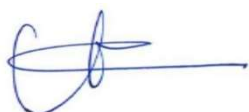
Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

La reconduction de cette aide est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Pétreault remercie l'assemblée et termine en soulignant que durant l'année universitaire 2021- 2022, l'Inspé aura notamment pour mission de consolider les différents projets mis en place, d'accompagner au mieux tous les statuts existants et d'avoir une réflexion sur la formation continue.

M. Pétreault clôt la séance à 15h50.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Moyon'.

Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Pétreault'.

Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Martin'.

Sophie MARTIN